

# Lycéens et Apprentis au Spectacle Vivant



## SAISON 2025-2026 En Bourgogne-Franche-Comté



**GOUVERNEMENT**  
*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**



# Sommaire

Le dispositif en quelques mots page 3

Les objectifs

Les contenus

Le financement

Les spectacles de « petite forme » page 4

Les objectifs

Les 2 spectacles

Les établissements bénéficiaires page 5

Les établissements éligibles

Les critères de sélection

L'engagement des établissements retenus

Les partenaires et leurs missions page 6

Les missions respectives

Les partenaires culturels

Le calendrier général page 7

Les contacts page 8

# Le dispositif en quelques mots

## Les objectifs

Le programme *Lycéens et apprentis au spectacle vivant* s'inscrit pleinement dans la définition de la circulaire des Ministères de la Culture et de l'Éducation Nationale de 2013 définissant les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle : **rencontrer** (des œuvres, des artistes, des lieux), **pratiquer** (une discipline artistique), **s'approprier** (par la connaissance et la compréhension). Il propose d'offrir aux lycéens **un parcours accompagné de spectateur**, c'est à dire un **accès facilité à des représentations** en même temps qu'une **sensibilisation aux codes** du spectacle vivant, et aux professions artistiques correspondantes, par l'accès aux connaissances et par **la pratique**.

## Les contenus

Le dispositif est constitué de **4 temps** :

- ◇ La diffusion dans la salle de classe **d'une « forme théâtrale légère »** présentant trois mises en scène différentes d'un même extrait du répertoire classique.
- ◇ L'accès à **un spectacle** proposé par une des structures culturelles partenaires (cf liste des partenaires page 6).
- ◇ Un **atelier de sensibilisation** de 3h (6h si dédoublement du groupe classe en cas d'effectif de plus de 25 élèves) avant ou après le spectacle, conduit par des artistes ou des professionnels du spectacle vivant.
- ◇ Un **temps de formation** à destination des enseignants (une journée) conçu et animé conjointement par la Région Académique Bourgogne-Franche-Comté et Côté Cour.

## Le financement

Ce dispositif est **intégralement financé** par ses partenaires (cf page 6).

Le coût de la participation au dispositif est estimé à **environ 1250€ pour une classe de 30 élèves** (650€ pour une cession de la petite forme + coût moyen de 8€ pour une place de spectacle + 6h d'atelier à 360€). Une assiduité est demandée aux participants, et **les établissements postulants s'engagent à participer à l'intégralité du dispositif**. En cas de désistement d'un établissement en cours d'année, **les étapes du dispositif non réalisées lui seront refacturées**.

# Les spectacles de « forme légère »

## Les objectifs

- ◇ Il permet aux jeunes d'être sensibilisés au **parti pris de mise en scène**, par la présentation d'une même scène jouée **sous 3 angles différents**.
- ◇ Il dure environ **30 à 40 minutes** et il est suivi d'un **temps d'échange et de débat** avec la classe pour une durée d'1h à 1h30.
- ◇ Il est **totalelement autonome**, ne requiert aucun équipement particulier, et se joue en lumière naturelle, principalement dans une salle de classe.
- ◇ Il peut jouer le matin dans un lycée et l'après midi dans un autre, situé à proximité.

## Les 2 spectacles

Compte-tenu de l'ampleur du dispositif (une cinquantaine de classes concernées), 2 spectacles différents tournent dans les établissements.

### En Franche-Comté : *Le Projet Austen*

Petite forme issue d'une œuvre de Jane Austen (en cours de création).

Mise en scène : Céline Châtelain ([Compagnie L'oCCasion](#)).

Avec Adèle Ratte et Élise Hudeley.

### En Bourgogne : *3 X Richard*

Petite forme issue de la pièce *Richard III* de William Shakespeare.

Mise en scène : Aline Reviraud ([Idem Collectif](#)).

Avec Léonard Lesage et Anthony Devaux.





# Les établissements bénéficiaires

## Les établissements éligibles

Peuvent participer au dispositif tous les lycées généraux, technologiques professionnels et agricoles, les Maisons Familiales Rurales, les Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté et les Centres d'apprentissages de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour candidater, les établissements dépendants de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole doivent déposer leur candidature sur la plateforme ADAGE. Les autres établissements peuvent déposer leur candidature en remplissant le formulaire suivant : <https://forms.gle/TxR7Jf9HHN6N2n29A>

**Important** : ce n'est pas un établissement qui postule, mais **une seule classe de l'établissement** avec un **enseignant référent**, garant du projet.

## Les critères de sélection

Un **Comité de Pilotage** regroupant tous les partenaires (cf page 6), s'appuiera sur quelques règles simples, garantes de l'équité :

- ◇ L'**équilibre public/privé** sera recherché pour respecter la situation de fait existant dans notre pays,
- ◇ Seront prioritaires **les établissements ne bénéficiant pas d'autres dispositifs** (CLEA, résidences, jumelages, ateliers de pratique...),
- ◇ Une attention particulière sera portée aux établissements **les plus éloignés de l'offre artistique** pour des raisons géographiques (zones rurales),
- ◇ Un **équilibre entre les départements** sera respecté, tenant compte de leurs populations respectives.

## L'engagement des établissements retenus

Pour la cohérence du dispositif, **l'établissement s'engage à respecter intégralement les étapes du parcours dont bénéficiera une seule et même classe**, y compris le ou les temps de formation, ainsi que la « sortie » au spectacle.

Il sera demandé aux établissements bénéficiaires de **signer une convention avec Côté Cour** permettant de formaliser leur engagement.

**En cas de désistement d'un établissement en cours d'année, les étapes du dispositif non réalisées lui seront refacturées.**

# Les partenaires et leurs missions

## Les missions respectives

<b>Conseil Régional</b> Bourgogne-Franche-Comté	Initiateur et financeur principal du projet : créations et tournées des spectacles de forme légère, billetterie, transport.
<b>DRAC</b> Bourgogne-Franche-Comté	Financement des ateliers de sensibilisation.
<b>Région Académique</b> Bourgogne-Franche-Comté	Financement de la formation des enseignants concernés.
<b>Côté Cour</b> Scène conventionnée Art Enfance Jeunesse	Coordination générale et gestion financière du projet. Organisation de la tournée des spectacles de forme légère.
<b>Structures Culturelles</b>	Propositions du spectacle à découvrir. Élaboration des propositions d'ateliers de sensibilisation.
Ensemble des partenaires ( <b>Comités de pilotage</b> )	Sélection des établissements retenus. Évaluation du dispositif.

## Les partenaires culturels

Le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, Les 2 Scènes - Scène nationale de Besançon, MA Scène Nationale du Pays de Montbéliard, GRRRANIT - Scène nationale de Belfort, Les Scènes du Jura - Scène Nationale, Théâtre Edwige Feuillère - Scène conventionnée Art en territoire de Vesoul, Le Théâtre municipal de Morteau, La Fraternelle de Saint-Claude, Le Théâtre de Dijon-Bourgogne - Centre Dramatique National, L'Espace des Arts - Scène nationale de Chalon sur Saône, Le Théâtre - Scène nationale de Mâcon, L'Arc - Scène nationale du Creusot, la Maison - Scène conventionnée Art en territoire de Nevers Agglomération, La Minoterie de Dijon - Scène conventionnée Art, enfance, jeunesse, Le Théâtre - Scène conventionnée Art et création d'Auxerre, Le Théâtre de Beaune, Le Théâtre Gaston Bernard de Châtillon-sur-Seine, l'ECLA de Saint-Vallier.

**Important** : ce n'est pas un établissement qui choisit sa structure culturelle, mais **les Comités de pilotage qui déterminent les partenariats**, en fonction des **capacités d'accueil** des structures culturelles.

# Le calendrier général

Actes de candidature	Jusqu'au 11 avril 2025.
Détermination des établissements retenus et désignation des structures culturelles associées	Comités de pilotage 5 et 6 mai 2025.
Élaboration du calendrier de tournée des spectacles de « forme légère »	Juin 2025.
Choix du (ou des) spectacle(s) avec la structure culturelle	Juin 2025.
Tournée de <i>3 X Richard</i> dans les établissements de Bourgogne	De novembre 2025 à janvier 2026.
Tournée de <i>Le Projet Austen</i> dans les établissements de Franche-Comté	De novembre 2025 à janvier 2026.
Élaboration du calendrier des ateliers de sensibilisation	Avant les vacances de Noël.
Formation des enseignants	Automne 2025 (dates à déterminer).





# Les contacts

## Cyril Devesa

Directeur

03 81 25 06 39

[cdevesa@cotecour.fr](mailto:cdevesa@cotecour.fr)

## Camille Maréchal

Attachée d'administration

03 81 25 51 45

[cmarechal@cotecour.fr](mailto:cmarechal@cotecour.fr)

## Côté Cour

3 rue Beauregard

25000 Besançon

[www.cotecour.fr](http://www.cotecour.fr)

